

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 30 mai 2017 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette, commissaire
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Monsieur Réal Julien, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire - Vice-président du comité exécutif

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 55 0517 :

Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0517-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 56 0517 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 avril 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0517-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Congés sabbatiques à traitement différé

RÉSOLUTION CE 57 0517 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Madame France Chainé, enseignante à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2020-2021, dans un plan de quatre (4) ans entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017;
- Madame France Godin, enseignante à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2021-2022, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017;
- Madame Audrey Goulet, enseignante à l'École forestière de La Tuque, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2018-2019, dans un plan de trois (3) ans entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Congés sans traitement - Temps complet

RÉSOLUTION CE 58 0517 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sans traitement à temps complet pour l'année scolaire 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à temps complet aux personnes suivantes :

- Madame Nathalie Borie, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

- Madame Marie-Josée Carignan, enseignante à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;
- Madame Lysanne Charette, enseignante à l'école Notre-Dame de Shawinigan, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 59 0517 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0517-03.

Adoptée à l'unanimité.

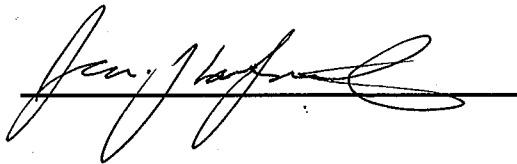
5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 60 0517 :


Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE, vers les 18 h 46, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

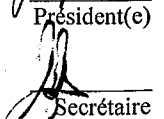
PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE



Président(e)



Secrétaire